L'aide technique aux personnes handicapées

Pour améliorer votre vie quotidienne à domicile et recouvrer une plus grande autonomie, l'Enim peut vous accorder une aide financière pour vos dépenses techniques non médicales, en complément d'autres aides publiques.

Dépenses concernées

Cette prestation concerne les dépenses portant sur :

- l'amélioration de l'accessibilité à votre logement ;
- l'installation d'équipements sanitaires adaptés au handicap ou de mécanismes élévateurs ;
- l'adaptation de votre véhicule au handicap ;
- l'acquisition de matériels favorisant l'insertion, l'accès à l'éducation ou à la communication de la personne handicapée.

Conditions d'attribution

Pour percevoir cette aide, vous devez :

- **être assuré à l'Enim ;**
- présenter une **situation de handicap**, précisée notamment dans le rapport social et corroborée par la décision de la maison départementale des personnes handicapées ou, s'agissant des enfants handicapés, par la pièce justificative de l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- ne pas dépasser les **montants maximums de ressources** prévus au Règlement d'Action Sanitaire et Sociale [1].

Montant de l'aide

La participation de l'Enim aux frais exposés dépend de vos ressources et de la dépense réellement engagée pour effectuer les aménagements ou acquérir les équipements adaptés à votre handicap. **Elle ne peut être supérieure à 60 % du coût des équipements.**

Compte tenu du caractère onéreux de ces dépenses, une recherche systématique de cofinancement doit être effectuée lors de la constitution du dossier.

À noter
Pour obtenir plus d'informations sur les aides techniques non médicales aux personnes handicapées et en faire la demande, contactez le Service social maritime [2]. Un assistant social vous renseignera et vous aidera à préparer votre dossier.

CONTACT :

Courriel :
ue.mine]ta[elaicos.noitca [3]

Téléphone :

0809 54 00 64 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :
Enim
Département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire
et sociale et des préventions (DPAP)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Tous les contacts à votre écoute [4]



[5]
À télécharger dans votre Espace personnel Enim **[5] > J'obtiens un document > Aides sociales :**

• Aides sociales - Demande d'aide technique aux personnes handicapées

URL source: https://www.enim.eu/action-sociale/laide-technique-aux-personnes-handicapees